



Réseau des Nations Unies pour le Mouvement SUN – Termes de référence au niveau des pays

Contexte dans lequel s'inscrit le Réseau des Nations Unies pour le SUN :

Le Réseau des Nations Unies pour le SUN (de l'anglais *Scaling-Up Nutrition*) est axé sur le soutien aux pays participant au Mouvement pour le Renforcement la nutrition (SUN). La principale force des Nations Unies réside dans l'engagement, l'expertise et l'expérience significatifs des agences de l'ONU au niveau des pays. **Le Réseau des Nations Unies pour le SUN permet de renforcer l'harmonisation, la coordination et l'efficacité des activités des agences de l'ONU qui soutiennent les efforts déployés par les pays en matière de nutrition ; de structurer les efforts déployés par les Nations Unies en matière de nutrition et les aligner sur ceux entrepris par les gouvernements nationaux, les autres réseaux SUN et les acteurs de la nutrition au niveau mondial et au niveau des pays ; et de faire ainsi avancer les objectifs du Mouvement SUN.**

La création du Réseau des Nations Unies pour le SUN a été approuvée à Londres à l'occasion de la réunion de haut niveau *Nutrition for Growth* (la nutrition pour la croissance) qui s'est tenue en juin 2013, par les directeurs de cinq agences de l'ONU : Margaret Chan, Directrice générale de l'OMS ; Ertharin Cousin, Directrice exécutive du PAM; José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO ; Anthony Lake, Directeur exécutif de l'UNICEF ; et Kanayo Nwanze, Président du FIDA. Le réseau s'est attelé depuis ce jour à harmoniser le cadre selon lequel sont définis le rôle et les activités du Système de l'ONU en soutien à la nutrition, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau des pays. Le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies (UNSCN) et le REACH ont agi en tant que co-facilitateurs du Réseau du Système des Nations Unies, respectivement au niveau mondial et au niveau des pays.

L'engagement de haut niveau du Réseau des Nations Unies pour le SUN a été rendu public en mars 2014 à travers une lettre co-signée par les directeurs et adressée à tous les Coordonnateurs résidents de l'ONU et représentants nationaux et régionaux de l'ONU des pays SUN, accompagnée d'un document de questions/réponses (FAQ) présentant des directives pour la mise en place de réseaux des Nations Unies dans les pays SUN. En novembre 2014, les directeurs des cinq agences de l'ONU ont pris la décision conjointe que le REACH prendra la direction du Réseau des Nations Unies pour le SUN, en assumant ainsi le rôle de Secrétariat. Ces dispositions ont été formalisées dans un Protocole d'accord révisé et revalidé du REACH signé en mars 2015.¹

Le Réseau des Nations Unies pour le SUN constitue un point d'entrée permettant aux entités de l'ONU de rejoindre le Mouvement SUN et de s'engager dans les processus et actions y afférant. Il met à disposition un espace de discussion via lequel les agences de l'ONU élaborent et approuvent des principes d'orientation communs, établissent les responsabilités individuelles et collectives et s'accordent sur les processus, portant notamment sur la communication entre les réseaux SUN. En particulier, le Réseau des Nations Unies pour le SUN apporte un soutien de haut niveau afin d'assurer la meilleure coordination possible entre toutes les entités de l'ONU qui soutiennent les efforts déployés en matière de nutrition dans les pays de l'ONU. Il s'appuie sur les capacités normatives et de gestion des connaissances des membres

¹ Le Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (REACH) est né en 2008 de l'initiative de la FAO, de l'OMS, du PAM et de l'UNICEF. Le Protocole d'accord est valable jusqu'à la fin de l'année 2017.



du Réseau aux niveaux mondial et régional pour soutenir des actions au niveau des pays. Fortement axé sur le développement et le renforcement des capacités, le soutien au niveau des pays se concentre sur la création et le fonctionnement de plateformes multi-acteurs, le plaidoyer, le développement de stratégies et de politiques multisectorielles nationales et la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions de nutrition.

Fonctions du Réseau des Nations Unies pour le SUN au niveau des pays

- Soutenir les agences pour promouvoir une compréhension commune des approches, des activités et des priorités de l'ONU en matière de nutrition, en identifiant les écarts, les chevauchements et les possibilités de synergie ;
- Travailler avec les agences pour réaliser un inventaire des actions de nutrition à l'aide d'un outil d'inventaire approuvé ;
- Mettre au point un agenda (stratégie) de nutrition de l'ONU complet au niveau des pays qui réponde aux plans de nutrition nationaux multisectoriels pour soutenir des programmes de nutrition cohérents et complémentaires, en appui au PNUAD et aligné sur la Stratégie SUN 2.0, les objectifs et cibles 2025 de l'Assemblée mondiale de la Santé et les objectifs de développement durable (ODD) du Agenda 2030 pour la nutrition ;
- Élaborer et harmoniser des messages pour la nutrition, des outils de plaidoyer et des stratégies communes de financement ;
- Répondre aux demandes des gouvernements en matière de renforcement des capacités techniques et fonctionnelles pour la nutrition et transmettre toute demande de soutien non satisfaite au Secrétariat du Réseau des Nations Unies pour le SUN afin de combler la demande des pays par la mise à disposition d'expertises régionale et mondiale ;
- Soutenir les besoins/demandes d'apprentissage Sud-Sud en consultation avec le Secrétariat du Réseau des Nations Unies pour le SUN comme indiqué ci-dessus ;
- Assurer la liaison avec les points focaux du SUN et les réseaux SUN au niveau du pays et avec le Secrétariat du Réseau des Nations Unies pour le SUN afin de s'assurer que les pays sont soutenus de la façon la plus efficace possible et qu'ils reçoivent un accompagnement dans les processus SUN ;
- Renforcer les capacités d'analyse existantes pour l'analyse multisectorielle de la nutrition, la cartographie des acteurs, des actions et de la couverture (y compris le suivi de la mise en œuvre), et le développement de plateformes d'information sur la nutrition, en élaborant des tableaux de bord sur lesquels il est possible de s'appuyer, le cas échéant ;
- Suivre l'avancement du Réseau des Nations Unies dans la réalisation de ses engagements tels qu'ils ont été élaborés dans la stratégie/l'agenda de nutrition du pays. Faire le point régulièrement sur la situation nutritionnelle lors des réunions de l'EPNU ;
- Entreprendre un exercice annuel pour suivre et faire le point sur l'état d'avancement des activités du Réseau des Nations Unies à l'aide d'un tableau de bord ;



- Partager les bonnes pratiques sur le site internet du Réseau des Nations Unies pour le SUN ainsi que les actualités ou mises à jour pertinentes sur les activités de l'ONU pour leur diffusion sur le site du SUN et/ou dans les lettres d'information du SUN ;
- Répondre à la demande des gouvernements en matière d'engagement du REACH pour fournir un soutien de facilitation, de coordination, d'analyse et de développement des capacités au gouvernement national en matière de gouvernance de nutrition multisectorielle et multi-acteurs. Un modèle de mandat concernant l'engagement du REACH est disponible et peut être adapté selon le contexte du pays.

Dispositions administratives et de financement :

- Au niveau des pays SUN, l'équipe de pays des Nations Unies instaure les mesures les plus adaptées au contexte local ;
- Toutes les agences de l'ONU qui travaillent sur les questions de nutrition au niveau des pays sont encouragées à rejoindre le Réseau des Nations Unies pour le SUN ;
- Le Réseau des Nations Unies pour le SUN sera présidé par un haut responsable du personnel de l'ONU (idéalement l'un des représentants ou adjoints représentants) qui est nommé par l'EPNU, par roulement, le cas échéant ;
- Le Réseau des Nations Unies pour le SUN s'appuie sur les membres les plus hauts responsables du personnel technique et du personnel des programmes de chaque agence de l'ONU engagée dans des projets de nutrition ;
- Le Président s'assurera de l'élaboration et du suivi d'un plan de travail et d'un budget annuels ;
- Le Président assurera le lien entre le point focal du pays SUN, les réseaux SUN et le Secrétariat du Réseau des Nations Unies pour le SUN, le cas échéant. Il représentera également le Réseau des Nations Unies pour le SUN aux réunions et événements le concernant, que ce soit au niveau mondial, régional ou national, en tenant l'EPNU régulièrement informée ;
- Le Coordonnateur Résident des Nations Unies est tenu de traiter des questions de nutrition régulièrement aux réunions de l'EPNU et de suivre l'état d'avancement des engagements du Réseau des Nations Unies pour le SUN ;
- Dispositions de financement : les agences financeront les activités du Réseau des Nations Unies pour le SUN par le biais de budgets ou de contributions annuelles existants sur la base d'un budget annuel.